



PLAN CANICULE



SOLIDARITÉ

PLAN CANICULE

En cas de fortes chaleurs, les personnes vulnérables, et en particulier les personnes âgées ou handicapées, doivent rester vigilantes pour ne pas mettre leur santé en danger. Le plan national canicule permet d'anticiper les risques sanitaires.

Le niveau 1 est déclenché le 1er juin de chaque année. Cette veille saisonnière est levée automatiquement le 31 août. Le passage aux niveaux 2 (avertissement), 3 (alerte) et 4 (mobilisation maximale) est décidé par les préfets de département.

Depuis la canicule de l'été 2003, la loi impose aux maires d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées résidant à leur domicile, afin qu'elles puissent être contactées en cas d'alerte. **L'inscription sur ce registre est volontaire et facultative.**

Qui peut s'inscrire ?

Les personnes résidant à leur domicile :

- âgées de 65 ans et plus
- âgées de plus de 60 ans, reconnues inaptes au travail
- adultes handicapées

Quand s'inscrire ?

Inscription toute l'année de préférence de mars à début mai. Si vous vous êtes inscrit l'an dernier ou les années précédentes, inutile de renouveler votre demande.

Comment s'inscrire ?

- En renvoyant le formulaire d'inscription que vous trouverez à la mairie ou à télécharger sur notre site internet www.cangey.fr. Vous pouvez également demander qu'il vous soit transmis par La Poste en contactant les services de la mairie.
- La demande d'inscription peut être effectuée par un tiers (parent, voisin, service d'aide à domicile...), mais elle nécessitera la confirmation écrite de la personne concernée.

En cas d'alerte canicule (vigilance orange)

Appels téléphoniques à destination des personnes inscrites sur le Registre afin de s'assurer qu'elles vont bien, de rappeler les bons gestes à avoir et de maintenir un lien social.

CONTACT

Renseignements auprès de la Mairie : 02.47.30.08.43 / mairie.cangey@wanadoo.fr